

30 déc. — Arrêté n° 191-INT-STGCL portant annulations et ouvertures de crédits au budget primitif, exercice 1974 de la circonscription de Lomé	64
30 déc. — Arrêté n° 192-INT-SG-DSTCL portant annulation et ouverture de crédits au budget primitif de la commune de Lomé, exercice 1974	65
30 déc. — Arrêté n° 193-INT-SG-DSTCL portant annulation et ouverture de crédits au budget primitif de la commune de Lomé, exercice 1974	65
30 déc. — Arrêté n° 194-INT-SG-DSTCL portant annulation et ouverture de crédits au budget primitif de la commune de Lomé, exercice 1974	65
30 déc. — Arrêté n° 195-INT-SG-DSTCL portant annulation et ouverture de crédits au budget primitif de la commune de Lomé, exercice 1974	65
30 déc. — Arrêté n° 196-INT-SG-DSTCL portant annulations et ouvertures de crédits au budget primitif de la régie municipale des transports urbains de Lomé, exercice 1974	65
30 déc. — Arrêté n° 197-INT-SG-DSTCL portant annulations et ouvertures de crédits au budget primitif de la régie municipale des transports urbains de Lomé, exercice 1974	65
1975	
6 janv. — Arrêté n° 2-INT-SG-DSTCL portant annulation et ouvertures de crédits au budget primitif, exercice 1974 de la circonscription de Tsévié	66
6 janv. — Arrêté n° 3-INT-DTGCL portant annulations et ouvertures de crédits au budget primitif de la circonscription de Kloto, exercice 1974	66
6 janv. — Arrêté n° 4-INT-DTGCL portant annulations et ouvertures de crédits au budget primitif de la circonscription de Kloto, exercice 1974	66
6 janv. — Arrêté n° 5-INT-SG-DTGCL portant annulation et ouvertures de crédits au budget primitif de la circonscription de Kandé, exercice 1974	66
9 janv. — Arrêté n° 7-INT-SG-DSTCL portant autorisations spéciales de dépenses sur les budgets des circonscriptions	66
9 janv. — Arrêté n° 8-INT-SG-DSTCL portant autorisations spéciales de dépenses sur les budgets des communes	66
Arrêtés portant exclusion temporaire de fonctions, réintégration et rappel à l'activité	66
MINISTERE DE LA DEFENSE NATIONALE	
Arrêtés portant inscription au tableau d'avancement, promotion, arrêté rapportant un précédent arrêté portant nomination	67
MINISTERE DES FINANCES ET DE L'ECONOMIE	
1974	
27 déc. — Décision n° 1754-MFE-F accordant une subvention au comité national pour la lutte contre la faim (C.N.L.F.)	74
31 déc. — Décision n° 1764-MFE-FDP portant autorisation de paiement d'une somme en faveur de la société télécommunications radioélectriques et téléphoniques (TRT)	74
31 déc. — Décision n° 1766-MFE-CAB portant autorisation de virement d'une somme au profit de la banque africaine de développement à Abidjan (Côte d'Ivoire)	74
Arrêtés portant nominations	74
MINISTERE DU TRAVAIL ET DE LA FONCTION PUBLIQUE	
Arrêtés et décisions portant intégrations, admission dans divers corps de la fonction publique, titularisation, révision de situations administratives, reclassement et classement, changement de corps et d'emploi, mise en disponibilité, fin de détachement, rectificatif à un précédent arrêté portant intégration	74
MINISTERE DES TRAVAUX PUBLICS, DES MINES, DES TRANSPORTS, DES POSTES ET TELECOMMUNICATIONS	
1974	
31 déc. — Arrêté interministériel n° 52-MTP-MINTER relatif à la signalisation routière	81
MINISTERE DU COMMERCE ET DE L'INDUSTRIE	
1975	
6 janv. — Arrêté n° 1-MCI-DC-DCIP fixant les prix de vente du sucre	87

14 janv. — Arrêté interministériel n° 2-MCI-MTP fixant les prix de vente du ciment	87
Arrêté n° 18-MCI-DC du 5 novembre 1974 fixant les prix de vente de la farine fabriquée par la société générale des moulins du Togo (GMT (additif))	88
Arrêté portant nomination	89

MINISTERE DE L'ECONOMIE RURALE

Décision portant nomination	89
-----------------------------	----

DIVERS

MINISTERE DE LA DEFENSE NATIONALE

1974	
9 déc. — Décision n° 214-PR-MDN portant mise en place de provision de fonds	89
19 déc. — Décision n° 220-PR-MDN portant mise en place de provision de fonds	89

MINISTERE DE L'INTERIEUR

1974	
30 déc. — Arrêté n° 198-INT-SG-APA-AP portant interdiction de la projection d'un film cinématographique	89
1975	
6 janv. — Arrêté n° 1-INT-SG-APA-AP portant interdiction de la projection d'un film cinématographique	89
Décision portant engagement d'un secrétaire de chef de canton	

MINISTERE DES TRAVAUX PUBLICS, DES MINES, DES TRANSPORTS, DES POSTES ET TELECOMMUNICATIONS

1974	
23 déc. — Arrêté n° 51-MTP-TP portant mise en régie des travaux de construction du poste des douanes d'Ahlon	89

PARTIE OFFICIELLE

ACTES DU GOUVERNEMENT
DE LA REPUBLIQUE TOGOLAISE

ORDONNANCES, DECRETS, ARRETES ET DECISIONS

ORDONNANCES

ORDONNANCE N° 1 du 6 janvier 1975 portant additif à la LOI n° 63-7 du 17 juillet 1963 sur le statut général des personnels militaires de l'armée nationale togolaise.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Vu l'ordonnance n° 1 du 14 janvier 1967 ;
Vu l'ordonnance n° 15 du 14 avril 1967 ;
Vu la loi n° 63-7 du 17 juillet 1963 sur le statut général des personnels militaires de l'armée nationale togolaise ;
Vu la loi n° 64-26 du 31 octobre 1964 modifiant la loi n° 63-7 du 17 juillet 1963 ;
Vu le décret n° 74-8 du 21 janvier 1974 fixant la composition du gouvernement ;
Sur proposition du ministre de la défense nationale ;
Le conseil des ministres entendu,

ORDONNE :

Article premier — Un article 41-bis rédigé comme suit est ajouté à la suite de l'article 41 de la LOI n° 63-7 du 17 juillet 1963 portant statut général des personnels militaires de l'armée nationale togolaise :

Art. 41 bis — A titre transitoire et pour une durée de un an à compter du premier janvier 1975. Le Président de la République peut procéder à des promotions exceptionnelles dans tous grades, en fonction des nécessités du service et des postes à pourvoir sur proposition du ministre de la défense nationale.

Art. 2. — La présente ordonnance sera exécutée comme LOI de la République togolaise et publiée au *Journal officiel*.

Lomé, le 6 janvier 1975
Général Gnassingbé Eyadéma

ORDONNANCE N° 3 du 6 janvier 1975 autorisant l'adhésion de la République togolaise à la Convention de Paris pour la protection de la propriété industrielle révisée en dernier lieu à Stockholm, le 14 juillet 1967.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Sur le rapport du ministre des affaires étrangères ;
Vu l'ordonnance n° 1 du 14 janvier 1967 ;
Vu l'ordonnance n° 15 du 14 avril 1967 portant désignation du président de la République ;
Le conseil des ministres entendu,

ORDONNE :

Article premier — Est autorisée l'adhésion de la République togolaise à la Convention de Paris pour la protection de la propriété industrielle révisée en dernier lieu à Stockholm, le 14 juillet 1967.

Art. 2 — La présente ordonnance sera publiée au *Journal officiel* de la République togolaise et exécutée comme loi de l'Etat.

Lomé, le 6 janvier 1975
Général Gnassingbé Eyadéma

ORDONNANCE N° 4 du 6 janvier 1975 autorisant l'adhésion de la République togolaise à la Convention de Berne pour la protection des œuvres littéraires et artistiques actes de Paris du 24 juillet 1971.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Sur le rapport du ministre des affaires étrangères ;
Vu l'ordonnance n° 1 du 14 janvier 1967 ;
Vu l'ordonnance n° 15 du 14 avril 1967 portant désignation du président de la République ;
Le conseil des ministres entendu,

ORDONNE :

Article Premier — Est autorisée l'adhésion de la République togolaise à la Convention de Berne pour la protection des œuvres littéraires et artistiques actes de Paris du 24 juillet 1971.

Art. 2 — La présente ordonnance sera publiée au *Journal officiel* de la République togolaise et exécutée comme loi de l'Etat.

Lomé, le 6 janvier 1975
Général Gnassingbé Eyadéma

ORDONNANCE N° 5 du 6 janvier 1975 autorisant l'adhésion de la République togolaise à la Convention instituant l'Organisation Mondiale de la propriété intellectuelle signée à Stockholm le 14 juillet 1967.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Sur le rapport du ministre des affaires étrangères ;
Vu l'ordonnance n° 1 du 14 janvier 1967 ;
Vu l'ordonnance n° 15 du 14 avril 1967 portant désignation du président de la République ;
Le conseil des ministres entendu,

ORDONNE :

Article premier — Est autorisée l'adhésion de la République togolaise à la Convention instituant l'Organisation de la propriété intellectuelle (OMPI), signée à Stockholm le 14 juillet 1967.

Art. 2 — La présente ordonnance sera publiée au *Journal officiel* de la République et exécutée comme loi de l'Etat.

Lomé, le 6 janvier 1975
Général Gnassingbé Eyadéma

ORDONNANCE N° 6 du 6 janvier 1975 autorisant l'adhésion de la République togolaise à l'Arrangement de Lisbonne concernant la protection des appellations d'origine du 31 octobre 1958 et leur enregistrement international révisé en dernier lieu à Stockholm le 14 juillet 1967.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Sur le rapport du ministre des affaires étrangères ;
Vu l'ordonnance n° 1 du 14 janvier 1967 ;
Vu l'ordonnance n° 15 du 14 avril 1967 portant désignation du président de la République ;
Le conseil des ministres entendu,

ORDONNE :

Article premier — Est autorisée l'adhésion de la République togolaise à l'Arrangement de Lisbonne concernant la protection des appellations d'origine du 31 octobre 1958 et leur enregistrement international révisé en dernier lieu à Stockholm le 14 juillet 1967.

Art. 2 — La présente ordonnance sera publiée au *Journal officiel* de la République togolaise et exécutée comme loi de l'Etat.

Lomé, le 6 janvier 1975
Général Gnassingbé Eyadéma